

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 SEPTEMBRE 2010

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le 15 septembre, à 9h15 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, Le Président du SIRTOMRA ouvre la séance à 9 h 20.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas de commentaire et est adopté à l'unanimité.

2. TEOM : LE POINT SUR LES EXONERATIONS DE PROFESSIONNELS ANCIENNEMENT EXONERES DE PLEIN DROIT

Un certain nombre de demandes d'exonération ont été reçues. L'assemblée ayant demandé en 2009, la présentation de justificatifs à partir de 2010, de nombreuses demandes de pièces complémentaires ont dû être faites. Nous présentons aujourd'hui les dossiers complets, sachant que d'autres exonérations pourront encore être accordées début octobre.

Ont demandé l'exonération pour 2011 et présenté toutes les pièces demandées :

- SCI Lyautey, 2 rue d'Illiers à Orléans pour les 2 et 3 rue Sourde à Chevilly
- HRC 5358 le Bois Picard à Gidy pour le site situé sur l'aire d'autoroute
- FM Logistic, ZA du point du jour à Neuville aux Bois
- SARL Legrand, Lignerolles à Coinces
- SCI Orgest, 105 RN 20 à Cercottes
- SCI-H2I (Jatteau), rue de la Fontaine de Roulin à Neuville aux Bois

L'assemblée, à l'unanimité (46 voix), après en avoir délibéré, accorde ces exonérations pour l'année 2011 et rappelle que cette délibération est annuelle. Une nouvelle demande avec justificatifs pourra être présentée pour 2012, avant octobre 2011.

Les entreprises qui ont envoyé des dossiers incomplets ont été relancées.

La société Tereos a déposé une demande d'exonérations pour un site situé à Ruan qui n'est pas du ressort du SIRTOMRA (bassin de décantation). La société est invitée à se rapprocher du centre des impôts pour faire réviser les bases correspondantes.

De même, à Patay, le 2 rue Joseph Soulas correspond à une maison en ruines.

Le président présente à l'assemblée le listing (fourni par la trésorerie générale du Loiret) des adresses qui ne sont plus exonérées de plein droit de la TEOM. Il demande aux élus des communes concernées de tenter eux aussi de contacter les entreprises listées afin de les informer de la possibilité d'une exonération pour 2011, en rappelant l'échéance : délibération le 13 octobre 2010.

Il précise avoir découvert que des particuliers à nouveau assujettis à la TEOM ne figurent pas dans ce listing.

3. DECHETTERES : LE POINT SUR LES TRAVAUX

Le permis de construire pour la déchetterie de Patay a été transmis au SIRTOMRA le 14 septembre 2010.

La commission « déchetteries » du 3 septembre 2010 a arrêté la date de début de travaux au 2 novembre 2010.

L'entreprise Le Brun (clôtures) commencera le remplacement des clôtures le 15 octobre, avant la fermeture.

La durée prévue des travaux est de huit semaines, hors intempéries. Les usagers seront dirigés vers les déchetteries d'Artenay et Orgères en Beauce. La gardienne ira renforcer les autres déchetteries aux heures habituelles d'ouverture.

La réunion de préparation du chantier en présence du maître d'œuvre, des entreprises, de l'exploitant et de la commune a eu lieu le 14 septembre. Un problème de disposition des bennes (chevauchement) est à revoir par le maître d'œuvre.

Le président précise avoir reçu des échos très favorables à Neuville aux Bois sur l'élargissement des voies et la séparation des flux (usagers/exploitants). Les avis sont moins favorables sur les gardes corps qui sont une obligation légale. Les barrières amovibles permettent cependant une certaine souplesse d'utilisation.

Des intrusions ont cours dans toutes les déchetteries, notamment pour voler des batteries, y compris à Neuville malgré la clôture en panneaux rigides. Une rehausse de la clôture est à prévoir sur environ 15 mètres au fond du site.

4. DECHETTERIES : MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

Une lecture est faite en assemblée, de la proposition de règlement modifié. Quelques corrections sont demandées.

Le règlement de fonctionnement des déchetteries est adopté à l'unanimité (46 voix), sous réserve des quelques corrections apportées en séance

5. DECHETTERIES : TARIFICATION DES APPORTS DES PROFESSIONNELS

Le président propose la tarification suivante, dont l'idée générale est de fixer des tarifs identiques à ceux pratiqués par le SITOMAP, territoire voisin avec lequel le SIRTOMRA partage une déchetterie. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Catégories de déchets	Tarif
Tout venant	25,00 €/m ³
Gravats	7,50 €/m ³
Végétaux	8,00 €/ m ³
Palettes + bois	2,50 €/m ³
Déchets spéciaux (sauf piles, batteries, néons, lampes fluo et cartouches d'encre : gratuit)	2,30 €/kg
Ferrailles	Gratuit
Cartons	
Huiles vidange	
Huiles friture	

Le président rappelle que le marché d'exploitation des déchetteries prévoit un intéressement des gardiens à la gestion des apports des professionnels.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (46 voix) adopte les tarifs présentés ci-dessus et précise que ces tarifs pourront être réajustés par délibération.

6. DECHETTERIES : COMMUNICATION AUPRES DES PROFESSIONNELS

Le président présente à l'assemblée, le projet d'affiche à l'attention des professionnels, qui devra être placardée dans les déchetteries et au sein des communes, mais sera aussi distribué en déchetteries et mis à la disposition des chambres consulaires et de la presse.

Les entreprises devront pouvoir retirer le dossier d'inscription dans les mairies du SIRTOMRA.

Le projet de contrat Entreprise-SIRTOMRA est relu collectivement et quelques corrections lui sont apportées. Il est adopté à l'unanimité (46 voix), sous réserve des modifications adoptées en assemblée.

7. AFFAIRES DIVERSES

- Emprunt

Au cours de la dernière assemblée, le président a été autorisé à signer un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation des déchetteries. Il est temps de consolider la première tranche (400 000 €) car les taux d'intérêts (actuellement 2,66% sur 10 ans) remontent. La consolidation doit intervenir avant le 24 septembre 2010 pour fixer ce taux.

- Valorem

Cette société spécialisée dans la fourniture d'énergie « verte » a contacté le SIRTOMRA, intéressée par le site de l'ancienne décharge de Sougy dans le cadre de sa recherche de terrains pour l'installation de capteurs photovoltaïques.

L'idée semble intéressante pour valoriser ce site.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h10.